



## **Commune de Bellevue**

République et Canton de Genève

### **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 1'950'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement et à la rénovation du bâtiment de la mairie de Bellevue**

---

*Séance du Conseil municipal du mardi 4 octobre 2016*

vu la volonté des autorités communales de Bellevue de proposer au public des prestations adaptée de la part de l'administration communale,

vu que le bâtiment de la mairie de Bellevue date de 1888,

vu l'agrandissement de la réception de la mairie en 2005,

vu l'audit énergétique Ecobuilding et ses recommandations du 26 mars 2013,

vu l'augmentation passée et future de la population et des besoins y afférant de l'administration communale,

considérant que les emplacements des postes de travail sont actuellement à saturation,

vu l'ouverture du crédit d'étude d'un montant de F 52'000.- (TTC) destiné à des travaux de rénovation et de transformation sur le bâtiment de la Mairie adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 mai 2015,

vu l'estimation des coûts du bureau d'architecte Christian Gindre et Nicolas Gerdil,

vu le préavis favorable de la commission bâtiments et travaux publics lors de sa séance du mardi 20 septembre 2016,

vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 septembre 2016,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

./.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**Par 18 oui, c'est l'unanimité**

1. D'accepter la rénovation et l'agrandissement du bâtiment de la mairie de Bellevue,
  2. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de F 1'950'000.- destiné aux réalisations susmentionnées,
  3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue; dans le patrimoine administratif,
  4. D'amortir le montant de F 1'950'000.- (TTC), ainsi que celui concernant le crédit d'étude de F 52'000.-, soit un total de F 2'002'000.- au moyen de 30 annuités de F 66'735.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2017, sous rubrique 08.331,
  5. D'autoriser le Conseil Administratif à emprunter ou prélever le montant (TTC) sur un compte courant de la commune de Bellevue.
- 

